

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les couches lavables sont économiques, écologiques, douces et très confortables. Elles permettent à la peau de bébé de mieux respirer et l'érythème fessier en est de beaucoup diminué.

Pour rendre un enfant propre, plus de 5 000 couches jetables sont nécessaires alors que 30 couches lavables suffiront.

Un ensemble de couches lavables représentent un investissement de 450\$ à 800\$ et peut être utilisé pour plus d'un enfant. Les couches jetables, quant à elles, coûtent entre 1 500\$ et 2 000\$ et ne sont pas réutilisables.

La couche lavable peut être utilisée environ 250 fois avant de devenir un chiffon puis finalement être jetée aux ordures, où elle prendra six mois à se biodégrader. La couche jetable elle, met de 300 à 500 ans à se décomposer.



LES COUCHES LAVABLES UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE



AIDE FINANCIÈRE OFFERTE PAR



EN COLLABORATION AVEC LA



RESSOURCE PARENT-AILES
752, boulevard Ducharme
La Tuque (Québec) G9X 3B6
819.676.8722
info@parent-ailes.org
www.ressourceparentailes.com

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR COUCHES LAVABLES



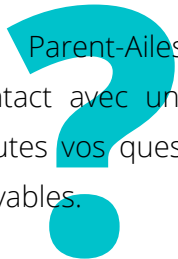
SES PREMIERS
PAS VERT...
PARCE QU'ON AIME
NOTRE ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS

Permettre une réduction significative des déchets envoyés au site d'enfouissement.
Reconnaître les gestes environnementaux posés par les jeunes familles.
Poser un geste aujourd'hui pour assurer le futur des générations de demain.
Faire sa part pour le développement durable de nos ressources naturelles.
Participer concrètement à l'économie québécoise en suggérant l'achat de produits fabriqués ici.
Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables par les familles résidant sur son territoire, Ville de La Tuque accorde une aide financière à l'achat de couches lavables neuves ou usagées par enfant.

TOUT SAVOIR AU SUJET DES COUCHES LAVABLES

La Ressource Parent-Ailes peut vous mettre en contact avec une maman qui répondra à toutes vos questions au sujet des couches lavables.



DÉTAILS CONCERNANT LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION DES COUCHES LAVABLES

1. Sur présentation d'une facture et/ou d'une preuve d'achat, une subvention maximale de 50 % du coût d'achat avant taxes sera remise au parent qui en fait la demande.
2. Pour être admis au programme, le coût minimal de la dépense doit être de 150\$ avant taxes.
3. Le montant maximum de la subvention ne peut pas excéder 125\$ (sur présentation d'une facture de 250\$ ou plus avant taxes).
4. Pour être admissibles au programme, le remboursement doit être effectué dans la même année financière que l'achat. Par définition, l'année financière débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
5. Les couches lavables usagées sont admissibles au programme sous présentation d'une preuve de transaction. Les citoyens peuvent utiliser le formulaire de remboursement disponible à La Ressource Parent-Ailes.
6. Les accessoires tels les inserts et les tissus pour la fabrication de couche lavables ne sont pas admissibles au programme.
7. Nous pouvons décliner la demande de subvention si les preuves fournies ne sont pas adéquates ou présentes un doute raisonnable.
8. Chaque personne est admissible au programme qu'une seule fois par 2 ans.
9. Pour les familles ayant des bébés âgés de moins de 12 mois et résidant sur le territoire de Ville de La Tuque.